

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 09 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine LELIÈVRE, Maire.

Étaient présents : Mme Nadine LELIÈVRE, M. Denis TOUCHARD, Mme Carole RAVALET, M. Jean-Paul LIGER, M. Michel BERNAD, M. Stéphane PONTONNIER, Mme Alexandrine BEUVE, Mme Carine RENAULT, Mme Mathilde FOUQUERAY, Mme Aurélie PRÉVEL, M. Damien HÉRISSON, Mme Marie DEMICHEL.

Étaient absents excusés : Mme Michèle SALMON, M. Jérôme DOUET, M. Yoann LHUISSIER.

Secrétaire de séance : Mme Mathilde FOUQUERAY.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

~~~~~

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05/06/2026.

### **CHOIX DES ENTREPRISES RELATIF AUX TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appel d'offres pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux s'est terminé le 01/06/2026 à 12h00.

Le Maire présente l'analyse des offres reçues des différentes entreprises, réalisée par le maître d'œuvre INGERIF, suivant les critères du règlement de consultation, comme suit :

| <b>Lot n°1 Electricité-Chauffage</b> | <b>Montant HT</b> | <b>Montant TTC</b> |
|--------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Ets SCETEC                           | 68 024,29 €       | 81 629,15 €        |

| <b>Lot n°2 Plomberie-Ventilation</b> | <b>Montant HT</b> | <b>Montant TTC</b> |
|--------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Ets SCETEC                           | 102 336,68 €      | 122 804,02 €       |

| <b>Lot n°3 Isolation</b> | <b>Montant HT</b> | <b>Montant TTC</b> |
|--------------------------|-------------------|--------------------|
| Ets PCI DECOR            | 8 259,00 €        | 9 910,80 €         |
| Ets BATI SOL             | 27 288,50 €       | 32 746,20 €        |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de retenir les entreprises pour les lots 1, 2 et 3 comme suit :

|                                      |              |              |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Lot n°1 Electricité-Chauffage</b> | Montant HT   | Montant TTC  |
| Ets SCETEC                           | 68 024,29 €  | 81 629,15 €  |
| <b>Lot n°2 Plomberie-Ventilation</b> | Montant HT   | Montant TTC  |
| Ets SCETEC                           | 102 336,68 € | 122 804,02 € |
| <b>Lot n°3 Isolation</b>             | Montant HT   | Montant TTC  |
| Ets PCI DECOR                        | 8 259,00 €   | 9 910,80 €   |

- charge le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire ces dépenses au budget de la commune.

Arrivée de Mme Carine RENAULT

### **DROIT DE PRÉFÉRENCE PARCELLES B N°796 ET B N°797 SITUÉES VOIE ROMAINE :**

Le Maire présente le courrier de Me NOËL au Conseil Municipal relatif à la vente des parcelles B n°796 et B n°797 des consorts PERDEREAU située Voie Romaine.

En effet, lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

La commune étant propriétaire de la voirie communale 111, jouxtant ces parcelles, elle doit appliquer ou pas son droit de préférence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de ne pas appliquer son droit de préférence sur les parcelles nommées ci-dessus.

XXXXXXXXXXXXXXXX

### **TOUR DE TABLE :**

Mme Nadine LELIÈVRE : rend compte du rendez-vous avec la CCHSAM afin d'installer un container de tri-sélectif situé rue des saules. La CCHSAM va commander un container d'une contenance de 6 m3.

M. Michel BERNAD : rend compte de la commission bâtiments de la CCHSAM qui a présenté les différents biens immobiliers de la communauté de communes.

Il informe que le traçage au sol des places devant l'école a été réalisé et qu'il sera installé prochainement le panneau réservé aux personnels de l'école pendant la période scolaire.

Mme Carole RAVALET : informe que le Comité des Fêtes a décidé de ne pas effectuer le vide grenier ainsi que le feu d'artifice du 14 juillet du fait des fortes chaleurs. Ces décisions font suite, aussi, aux différents arrêtés préfectoraux qui ont été pris.

Fin de séance 21 h 00

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de Séance